



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Crèche - Validation du règlement intérieur et projet d'établissement

N° de délibération : 20260608_33

Rapporteur : Mme BEHL

Les structures d'accueil du jeune enfant doivent être dotées d'un règlement de fonctionnement et de projet d'établissement précisant ses modalités d'organisation et de gestion.

Ces documents constituent le cadre de référence encadrant les relations entre la collectivité gestionnaire et les familles usagères, en définissant notamment les conditions d'accueil, les règles de vie collective, ainsi que les droits et obligations de chacun.

Dans un souci d'adaptation aux évolutions réglementaires et aux besoins des usagers, il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour du règlement de fonctionnement de la structure « 1,2,3 Les P'tits Loups » ainsi que du projet d'établissement.

Les principales modifications de ce règlement visent :

- Les modalités d'admission des enfants, incluant les procédures de pré-inscription, les critères d'attribution des places et le rôle des commissions compétentes ;
- L'organisation du service, notamment les jours et horaires d'ouverture ainsi que les périodes de fermeture ;
- Les modalités de participation financière des familles, conformément au barème national défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Ces documents ont vocation à être communiqués aux familles et à s'imposer à l'ensemble des usagers et des personnels de la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la structure d'accueil du jeune enfant « 1,2,3 Les P'tits Loups », tels qu'annexés à la présente délibération ;
- De fixer leur entrée en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, ceux-ci abrogent et remplacent toute disposition antérieure relative à l'organisation de l'établissement ;

- De prévoir que ce règlement et projet d'établissement seront remis à chaque famille lors de la signature du contrat d'accueil et tenus à disposition permanente au sein de la structure ;
- De charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération, de l'application du règlement et de signer tout document s'y afférant.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 9 juin 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:38:46 +0200
Ref:11188602-16878229-1-D
Signature numérique
le Maire